

Protection civile SUISSE

Extrait du contenu
No 04 | 2010

www.protectioncivile-suisse.ch

Interview avec Martin Erb
sur le thème de
l'acquisition de matériel

Le programme du
séminaire 2011 à
Schwarzenburg est
disponible



**“Nous avons besoin d’une décision politique
pour fixer les priorités futures de la protection
civile.”**

Martin Erb, responsable de la commission technique au comité de la FSPC



SZSV
FSPC
FSPC

Schweizerischer Zivilschutzverband
Fédération suisse de la protection civile
Federazione svizzera della protezione civile

EDITORIAL

Bonnes nouvelles: les milieux politiques reconnaissent que la sécurité est une prestation à fournir en commun, et qu'à côté de l'armée existent aussi d'autres partenaires. L'un d'entre eux est la protection civile. Celle-ci a été axée sur les besoins actuels. Le profil de ses prestations et sa capacité de résistance en font un moyen indispensable de la protection de la population en cas d'accident technique, de panne d'infrastructures critiques, d'événement ABC ou d'événement naturel.

La "liste des lacunes de la protection de la population" est longue: non-habilitation de l'office fédéral à donner des instructions, autonomie cantonale versus coordination, problèmes d'interactions avec des partenaires, déficiences au niveau de l'évaluation d'un matériel de corps uniforme, de l'équipement personnel, de la clarté quant aux interventions en faveur de la collectivité, de l'alimentation optimale en personnel des cantons, disparités du système d'indemnités, précarité des perspectives en matière d'obligation de servir...

Que faire dès lors? Je propose un dialogue permanent avec les cantons, mais aussi des compétences pour l'OFPP. Une formation en réseau, en particulier pour les cadres, favoriserait le respect mutuel, l'évolution de carrières et l'engagement. Le travail de relations publiques devrait se renforcer à l'échelon fédéral. Il faut expliquer le rôle de la protection civile et l'utilité des abris.

Tout autant que leurs partenaires, les cadres et équipes de la protection civile sont motivés, performants et prêts à servir. Ils méritent ainsi la considération du public. La Confédération, les cantons et les communes doivent veiller à des conditions-cadres appropriées. Qu'il s'agisse de protéger la population, les infrastructures critiques ou les biens culturels, nous sommes là quand on a besoin de nous!



Walter Donzè
Président de la FSPC

Martin Erb: "L'absence de doctrine uniforme complique une acquisition prochaine de matériel"



Martin Erb estime louable l'initiative d'Anton E. Melliger quant à l'acquisition de matériel. Le responsable de la Commission technique au sein du comité de la FSPC regrette toutefois l'absence d'une doctrine uniforme. A son avis, il est clair que la Confédération doit fixer des priorités pour ce qui relève des ressources futures de la protection civile.

Martin Erb, admettons que vous avez les pleins pouvoirs: quel serait à vos yeux le scénario souhaitable en ce qui concerne l'acquisition de matériel?

Du point de vue du contenu ou de celui du processus?

Vous avez bien sûr tout loisir de vous exprimer sur ces deux aspects.

Pour ce qui est du processus, il faudrait maintenant élaborer une doctrine applicable à tous les échelons – Confédération, cantons et communes. Il conviendrait en ce sens de définir, d'une part, le profil des prestations de la protection civile ainsi que les mandats qu'il implique, et de préciser, d'autre part, certaines notions. Qu'entend-on par exemple par "centre de renfort"? Une fois cette doctrine établie, on pourra dans un second temps discuter des contenus.

Qui devrait prendre la responsabilité de cette doctrine?

Il me faut ici faire un petit retour en arrière. Une fois encore, je tiens à souligner que je salue vivement l'initiative d'Anton E. Melliger. Elle est de bon aloi étant donné que nous disposons d'un matériel datant de plus de 30 ou 40 ans et, qu'en partie, nous frisons

déjà le ridicule. Mais personnellement, je ne discerne aucune doctrine dans le cadre de ces efforts. Cette doctrine devrait à mon avis être transparente, ouverte à tous les niveaux politiques. Si la Confédération dit déjà que l'acquisition du matériel relève des cantons, il faudrait aussi définir des tâches uniformes.

Une définition des besoins en matériel et en équipements de toutes les formations a-t-elle eu lieu entre-temps?

Des travaux ont effectivement été menés à cet égard, et une part d'entre eux se

"Nous devons mener ce débat de fond"

poursuivent d'ailleurs. Je maintiens toutefois que ce recensement ne repose pas sur une doctrine uniforme, et que c'est fort dommage. Un exemple: dans la protection civile, certains cercles souhaitent miser sur le tout hydraulique, tandis que d'autres sont partisans du pneumatique. Avant une discussion approfondie de telles questions – et on n'en est encore pas là –, une acquisition de

matériel n'a pas vraiment de sens. Une consultation se basant uniquement sur un catalogue de souhaits quant à la liste du matériel me semble par trop superficielle.

L'appel d'offres concernant les différents biens a-t-il déjà été lancé?

Pour l'heure, quelques cantons s'engagent lentement dans la phase d'acquisition. Il

"J'approuve l'initiative de M. Melliger. Mais je n'y vois pas une doctrine."

faut dire que la démarche permet aussi de considérer l'acquisition de matériel comme un moyen de modifier la structure à partir de la base: par exemple préparer un important processus de régionalisation, et partant un redimensionnement de la protection civile. Pour ma part, j'estime qu'un redimensionnement s'impose dans le domaine de la protection civile.

A l'occasion du séminaire de Morat, le conseiller fédéral Ueli Maurer a relevé qu'il conviendrait de coordonner l'acquisition du matériel et de fixer des standards. Il a aussi plaidé pour des centres de renfort bien équipés. Quel est votre commentaire, en tant que responsable de la commission technique de la FSPC?

Je suis pleinement d'accord avec le conseiller fédéral Maurer. Dans le Rapport sur la politique de sécurité, il est aussi question de centres de renfort. Mais encore une fois, reste à savoir ce que l'on entend exactement sous ce terme.

Qui doit financer l'acquisition du matériel?

La Confédération affirme que la loi ne l'autorise pas à entrer en matière. Mon interprétation est différente: la Confédération a, ou plutôt aurait en main la possibilité de dire quel est le matériel devant être standardisé, mais elle devrait dès lors en garantir le financement. Or les ressources nécessaires à cet égard font manifestement défaut. S'il en est ainsi, il faut être clair: d'un côté la protection civile a pour mandat d'assurer en permanence sa disponibilité opérationnelle, de l'autre nous devons aussi servir au maintien de la

valeur. Si les ressources nécessaires pour couvrir ces deux aspects ne sont pas suffisantes, il faut un choix politique indiquant où placer à l'avenir les priorités de la protection civile.

Que décideriez-vous?

Je situerais bien sûr les priorités dans le domaine "Aide en cas de catastrophe et en situation d'urgence".



GROS PLAN: QUEL AVENIR POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL?

Concrètement, quels sont les développements en matière d'acquisition de matériel?

Faire un pas en arrière n'est à mon avis pas opportun. J'espère donc une priorisation plutôt qu'un financement selon le principe du saupoudrage. Et, évidemment, nous avons besoin d'une doctrine pour passer la rampe dans le processus budgétaire 2011. Dans ces conditions, une acquisition du nouvel équipement jusqu'en 2015 me paraît réaliste.

Pourtant, l'état actuel est insoutenable dans la durée, non?

Je ne crois pas que ce soit préjudiciable en termes d'image. Si nous devons parvenir à renforcer le positionnement de la protection civile, l'image n'en serait finalement que meilleure. Nous n'avons cependant qu'un seul choix, ce débat de fond.

Un débat dans lequel la Confédération devrait certes s'investir davantage et définir certains paramètres. Mais qu'elle a hélas écarté.

"Nous tenons le cap"

Le chef de l'Office de la protection civile du canton de Zurich, Anton E. Melliger, est content. Instaurée en 2009 dans le domaine de l'acquisition du matériel, la collaboration entre offices cantonaux de la protection civile porte ses fruits. A l'époque, 18 cantons avaient déclaré, dans une lettre d'intention, vouloir réaliser les acquisitions de matériel dans les prochaines années. "Le seul hic réside dans des détails. Les cantons de Suisse centrale voudraient bien des outils un peu différents de ceux des autres cantons. Mais ce n'est pas un problème majeur." A. Melliger relève qu'en ce qui concerne la définition des besoins, la mise au point des derniers détails est en cours. Et d'ajouter: "Globalement, nous sommes sur la bonne voie."

Dans les domaines autorisant une procédure sur invitation, la recherche des offres a débuté au mois de septembre. Un bureau d'ingénieurs a en même temps été chargé de formuler les spécifications techniques. L'appel d'offres selon les règles OMC/GATT

a dès lors été lancé au cours du quatrième trimestre. A. Melliger remarque à ce propos que pour près des deux tiers du volume du mandat, l'appel d'offres doit être conforme aux normes OMC/GATT. Il estime que l'acquisition du matériel – habillement excepté – pourra démarrer à la fin de l'année. Dans le domaine de l'habillement, des services spécialisés indépendants ont défini les caractéristiques conceptuelles en septembre. D'après A. Melliger, l'acquisition de la majorité des tenues devrait vraisemblablement être terminée à la fin du premier semestre 2011. A ses yeux, le processus d'acquisition sera ainsi "largement" achevé. Le calendrier fixé pour le concept de réalisation (de 2011 à 2014) est maintenu.

Pour ce qui est de l'interprétation diverse de la compétence en matière d'acquisition de matériel standardisé, la situation reste inchangée. "La Conférence des chefs des offices cantonaux de la protection civile et moi-même sommes en permanence en discussion avec l'Office fédéral de la protection de la population. Nous ne baissons pas les bras."

Ateliers, travaux en groupes et confrenciers passionnants

Séminaire à Schwarzenbourg, du 30 mai au 1^{er} juin 2011

Tous les trois ans, en lieu et place de son séminaire ordinaire, la FSPC organise un séminaire de trois jours au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenbourg. Du 30 mai au 1^{er} juin 2011 s'inscrivent ainsi au programme différents ateliers, travaux de groupes et exposés, entre autres celui d'Evelyne Binsack, sportive de l'extrême.



Pour ces trois journées à Schwarzenbourg, les responsables de la FSPC proposent un programme fort séduisant, bien que la définition de certains points soit encore provisoire au moment de l'édition de ces lignes. A l'affiche du lundi matin déjà figurent des nouvelles de la sphère politique et de l'Office fédéral de la protection de la population. L'après-midi, Walter Wittmann, éminent économiste et auteur de nombreux ouvrages, s'exprimera sur le thème de la crise financière. L'ordre du jour prévoit ensuite divers travaux en groupes, assortis de présentations et, pour clore, la venue d'un conférencier issu des rangs de la Police cantonale, qui parlera de la problématique de l'intervention dans le domaine de la folie meurtrière.

La matinée du mardi sera consacrée à trois ateliers, tenus en français et en allemand, sur les thèmes "Santé", "Stress" ainsi que "Qualification et profils de prestations". L'après-midi, la parole sera donnée notamment à Anton E. Melliger, chef de l'Office de la protection civile du canton de Zurich, qui fera le point sur les travaux dans le cadre de la plate-forme du matériel (voir aussi p. 3). Suivront un déplacement à Riedbach pour la visite d'une exposition de matériel et, en soirée, un programme spécial au mont de Berne, le Gurten.

Le mercredi seront organisés divers ateliers sur le thème de l'animation, avant qu'Evelyne Binsack ne donne, l'après-midi, sa note finale au séminaire. La sportive suisse de

l'extrême ne manquera certes pas de captiver son auditoire en l'emmenant sur les chemins de la "Motivation - Tutoyer les limites".

Les coûts du séminaire s'élèvent à 550 francs pour les membres de la FSPC, et à 750 francs pour les non-membres. L'association prend en charge la différence. Un supplément de 50 francs est perçu pour une chambre individuelle. Le nombre de chambres est toutefois limité. Le séminaire est prévu pour un maximum de 150 participants. Les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre de réception.



Le délai d'inscription est fixé au 21 mars 2011. L'envoi des documents de séminaire se fera jusqu'au 4 février.

Lors de leur inscription, les participants peuvent spécifier leurs choix prioritaires pour les ateliers de mardi et mercredi, ainsi que pour les thèmes des travaux en groupes suivants: "La Suisse sous les eaux", "La Suisse privée de courant" et "Séismes".

Assemblée générale 2011 à Laufenbourg

L'Organisation de protection civile et la Ville de Laufenbourg auront le plaisir d'accueillir l'Assemblée générale de la Fédération suisse de la protection civile (FSPC), le 15 avril 2011. La rencontre des membres honoraires se tiendra le jour précédent. Les invitations seront envoyées en février.

La cité médiévale de Laufenbourg sur le Rhin est sise à la frontière nord du canton d'Argovie, entre Bâle et Zurich. Ville-pont, cité culturelle et touristique qui a reçu le prix Wakker du Patrimoine suisse, Laufenbourg est un lieu de villégiature et d'excursion qui mérite le détour.

Etes-vous bien informés?

La FSPC s'efforce d'améliorer en permanence sa communication, notamment son site Internet www.zivilschutz-schweiz.ch et la revue "Protection civile Suisse".

- Etes-vous satisfait des contenus publiés sur Internet et sous forme imprimée?
- Y a-t-il d'autres thèmes que vous aimeriez voir traités de manière plus approfondie?
- Souhaiteriez-vous davantage d'informations sur la fédération et ses activités?
- Avez-vous besoin de davantage d'exemplaires de "Protection civile Suisse"?
- Y a-t-il d'autres domaines dans lesquels nous pouvons améliorer notre communication?

Le vice-président Franco Giori est intéressé par vos critiques, questions et souhaits. Envoyez-les par courriel à franco.giori@olten.ch, nous les examinerons lors de la prochaine séance du comité de la FSPC.

Merci de votre intérêt!



Schweizerischer Zivilschutzverband
Fédération suisse de la protection civile
Federazione svizzera della protezione civile

Fédération suisse de la protection civile, cp 4626, 3604 Thoun, Téléphone 0848 976 672 (0848 OPC), Fax 031 382 21 02, e-mail: kontakt@szsv-fspc.ch
www.protectioncivile-suisse.ch

Adresses des organes, des membres du comité et de la Commission technique: www.protectioncivile-suisse.ch

IMPRESSUM

Editeur Fédération suisse de la protection civile

Agence chilimedia GmbH, Ringstrasse 44, 4600 Olten, Téléphone 062 776 44 44
www.chilimedia.ch

Maquette GWD GrafikWebDesign, 4656 Starrkirch-Wil
www.gwdolten.ch

Impression Vetter Druck AG, 3602 Thoun

Tirage 4000 exemplaires